



MAIRIE DE
SAINT-OUEN-SUR-SEINE

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Mardi 12 janvier 2021

Depuis de nombreux mois, les riverains de la rue Palouzié se plaignent des nuisances sonores générées par les livreurs de l'entreprise Deliveroo.

Dès son installation, la nouvelle équipe municipale a réuni les parties prenantes pour trouver une solution concertée. Autour de Monsieur le Maire Karim Bouamrane, Monsieur Clément Praud, élu référent du secteur Victor-Hugo, et Monsieur Driss Naïch, adjoint au commerce, ont mis en œuvre 6 réunions de concertation depuis le mois de juin en présence de la direction générale de Deliveroo France et d'une délégation de riverains.

Dans un premier temps, s'agissant des nuisances sonores, les dépassements du niveau légal ont été attestés par un agent assermenté début décembre et la Ville a verbalisé la société.

Aujourd'hui, grâce aux efforts de chacun, nous allons déployer une nouvelle expérimentation, dès ce vendredi 15 janvier. Dorénavant, les livreurs en scooter thermique, principale source de nuisances sonores, devront stationner avenue du Capitaine-Glarner et récupérer leurs commandes sur le site Deliveroo Éditions à pied. Les livreurs à vélo ou en véhicule électrique pourront eux retirer leurs commandes directement à l'entrée du site, comme aujourd'hui.

Cette réponse, que nous souhaitons incitative et constructive, sera évaluée d'ici trois semaines par une nouvelle mesure du niveau sonore ambiant. Si les résultats sont satisfaisants, la solution sera pérennisée.

Le droit à la tranquillité est un droit fondamental que la Ville met un point d'honneur à faire respecter. C'est par la concertation et l'expérimentation que nous pourrions devenir la ville du progrès partagé pour tous.